

Divers (Équipements automatiques - Services)



NOUVEAU



Début 2011, nous vous proposerons un catalogue complet pour les équipements, procédés et solutions pour les applications automatiques de soudage et de coupage.

Y seront présentées :

- les machines et installations de coupage oxyflamme et plasma
- la machine de coupage laser à technologie fibre
- les installations de soudage par procédé Arc Submergé, MIG/MAG, TIG et Plasma
- les équipements de positionnement (potences, bancs...)
- les solutions robotiques

Équipements automatiques page 9-2

- › Chariots portables
- › Chariots MIG/MAG Arc Submergé
- › Positionneurs : POSIMATIC
- › ROTAMATIC : vireur simple galet
- › Soudage et formation TIG orbital

Services page 9-10

- › Généralités DÉFI
- › Maintenance
- › Extension de garantie
- › Le service après-vente
- › Site www.oerlikon.fr

DEEE page 9-15

Charte de garantie page 9-16

Conditions générales de vente page 9-17

Équipements automatiques

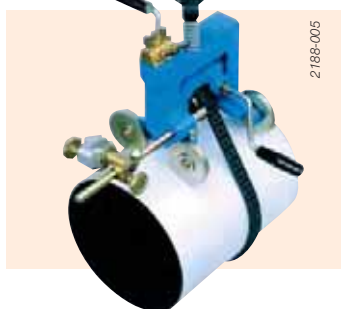
Chariots portables

Trois chariots pratiques et fonctionnels pour les travaux de coupe d'appoint en atelier et sur chantier.

TAGLIATUBI

La machine TAGLIATUBI 397 permet la découpe mécanisée de tubes de diamètre extérieur de 6" (150 mm) à 48" (1200 mm) ayant une épaisseur de 5 à 50 mm. Elle est adaptée à l'exécution de coupes :

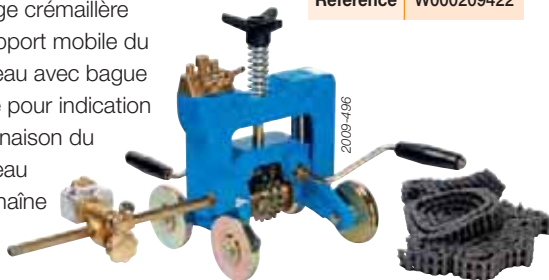
- droites et en chanfrein à $\pm 45^\circ$ pour une machine équipée d'un chalumeau
- en chanfrein en X et en Y quand la machine est équipée de deux chalumeaux et de ses accessoires supplémentaires (en option)



2188-005

MACHINE TAGLIATUBI ÉQUIPÉE

- d'une tige crémaillère
- d'un support mobile du chalumeau avec bague graduée pour indication de l'inclinaison du chalumeau
- d'une chaîne



Référence | W000209422

CHALUMEAU COUPEUR G1

(à mélange dans la buse) avec tuyaux, sans tête de coupe.

Fonctionnement avec :

- Acétylène
- Propane-Méthane

La tête de coupe doit être choisie en fonction du gaz combustible utilisé.

Pour d'autre type de chalumeau H1F nous consulter.



2009-499

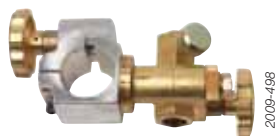
Référence | W000259004

Options TAGLIATUBI 397

Support de torche mobile

pour deuxième chalumeau afin d'exécuter des coupes en chanfrein.

Référence | W000325581



2009-498

Connecteurs gaz

pour deuxième chalumeau.

Référence | W000325254



2009-518

Chaîne supplémentaire

Pour découpe de tubes de \varnothing supérieur à 48" (1200 mm).

Référence | 0780023



2009-497

Kit trois tuyaux

pour deuxième chalumeau.

Référence | W000325596



1786-11

PRATIC, le chariot manuel

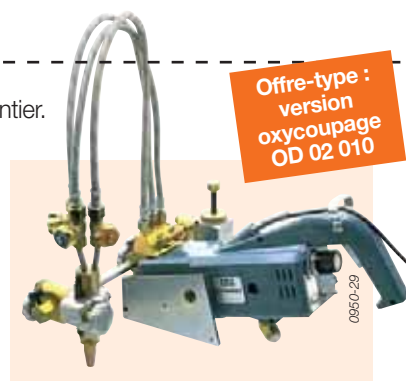
Le PRATIC se met en œuvre aisément. C'est un chariot de haute sécurité, alimenté en 42 V. Pesant moins de 10 kg, il est très maniable. Le PRATIC est étudié pour les coupes sur acier de 8 à 150 mm d'épaisseur. Grâce à l'avance réglée du chariot la qualité des coupes est constante.

Le PRATIC permet :

- les coupes droites : un profilé de guidage sous forme de cornière peut faire office de rail. Le tracé est amélioré, la coupe est nette.
- les coupes circulaires de diamètres 85 mm mini et 580 mm maxi. Il faut pointer le centre du cercle et positionner la pointe du contrepois.
- les coupes curvilignes. La roulette orientable optimise le guidage manuel pour ce genre de coupe.
- les coupes en chanfrein en V. La bague graduée du porte-chalumeau permet l'inclinaison exacte du chalumeau.

Le tableau de bord du PRATIC comporte :

- un interrupteur marche avant/arrière,
- un potentiomètre de réglage de la vitesse,
- une gâchette de débrayage située dans la poignée.



Offre-type :
version
oxycoupage
OD 02 010

0850-29

Options PRATIC

Coupes circulaires grands diamètres

comprises entre 580 et 1240 mm. Il faut utiliser une seconde crémaillère avec manchon d'assemblage.

Désignation	Référence
Crémaillère	W000325255
Manchon	W000325256

1786-12

Deuxième chalumeau

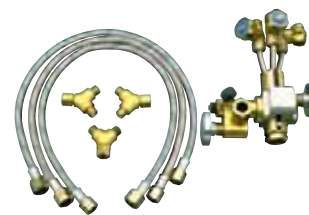
Cette option nécessite :

> un support, un chalumeau, des flexibles et les raccords.

Référence | W000325252

> un ensemble 3 raccords Y.

Référence | W000325254



1786-11

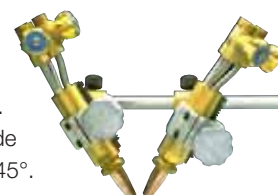
Le deuxième chalumeau permet :

1/ les coupes parallèles comprises entre 40 et 315 mm. Jusqu'à 670 mm, il faut rabouter la seconde crémaillère à l'aide du manchon.

Désignation	Référence
Crémaillère	W000325255
Manchon	W000325256

1786-13

2/ les coupes en chanfrein en X. Incliner les chalumeaux à l'aide de la bague graduée de 0 à 45°.



1786-01

Chariots portables

PYROTOME SE le chariot sur rail

Le PYROTOME SE est un chariot automoteur portable multiprocédé pour réaliser des coupes droites ou en chanfrein en V.

Sa vitesse de 10 à 125 cm/min, réglée électroniquement, sa grande sécurité d'emploi (24 V) et sa robustesse le destinent à des utilisations intensives.

Le PYROTOME SE, en version de base est équipé pour l'oxycoupage (nous consulter pour coupage plasma).

Il comprend :

- un équipement support de chalumeau avec son système de réglage,
- un chalumeau G1N de grande souplesse d'emploi et ses canalisations,
- un bloc gaz ainsi qu'un bouclier thermique,
- un transformateur 230-400/24 V monophasé 50 Hz puissance 160 VA.

Le tableau de bord du PYROTOME SE comporte :

- un variateur-régulateur de vitesse électronique,
- un inverseur marche avant/arrière,
- un embrayage mécanique.

Désignation	Référence
Version de base (équipé oxycoupage sans chalumeau)	W000138864
Chalumeau G1 multigaz	W000164839
Chalumeau MACH AC	W000209446
Chalumeau MACH GPL	W000209449



Options PYROTOME SE

Le compas contrepoids



Il permet d'exécuter des coupes circulaires de 130 à 1500 mm de diamètre.

Référence 0696-1190

La vanne manuelle de coupe



Elle assure la commande simultanée de l'oxygène de coupe pour un ou deux chalumeaux.

Référence 0696-1240

La tourelle pivotante



Elle permet de choisir l'orientation idéale de la barre crémaillère.

Référence 0696-1130

Le guidage latéral



Il permet de guider le PYROTOME SE en utilisant une cornière 40 x 40 mm fixée sur la tôle à couper, en ligne droite ou en courbe de grand rayon.

Référence W000325584

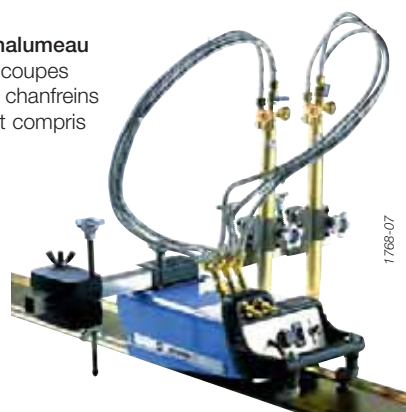
Ensemble deuxième chalumeau

Permet de réaliser deux coupes parallèles droites ou des chanfreins en X avec un écartement compris entre 90 et 710 mm.

Référence 0696-1250

Rail 2 m

Référence W000325535



Équipements automatiques

Chariots MIG/MAG - Arc Submergé

Les procédés arc submergé et MIG/MAG sont utilisés pour le soudage automatique et semi-automatique de pièces volumineuses. Ces chariots automoteurs qui embarquent leur "équipement" de soudage offrent des solutions pratiques et efficaces.



0200-287F

Chariot MIG/MAG

WELDYCAR NV

Chariot autonome à batterie rechargeable. Soudage MIG/MAG avec équipement manuel. Toutes positions (aimant permanent). Existe en trois modèles :

- WELDYCAR NV : vitesse de 5 à 70 cm/min
- WELDYCAR S NV : vitesse de 15 à 140 cm/min
- WELDYCAR SP NV : vitesse de 15 à 140 cm/min avec programmation (soudage continu ou non)

En option : oscillateur



2007-693

Chariots Arc Submergé

MEGATRAC 5

- Chariot modulaire pouvant s'adapter à de nombreuses applications
- Assemblage à plat et en angle de toutes nuances de tôles
- Vitesse de dévidage de 0,2 à 2,2 m/min
- Mouvement vertical : 100 mm
- Mouvement multidirectionnel : 100 x 100 x 70 mm (verticalement, horizontalement, avant et arrière)
- Tête tournante : 90°
- Bac à flux : 6 L
- Capacité de dévidage bobine : 25 kg
- Diamètre de fils : 3,2 - 4,0 - 5,0 mm
- Mouvements simultanés des roues avant et arrière
- Boîtier de commande SUBARC 2 + MECACYCLE S
- Spot laser intégré
- Système de recyclage de flux en option



2008-337

MEGATRAC 6 SUBARC 3C

- Chariot AS modulaire pouvant s'adapter à de nombreuses applications
- Assemblage à plat et en angle de tôles de toutes nuances et épaisseurs
- Diamètre des roues : 150 mm



Applications	Soudage en angle, à plat et vertical avec guidage par bras réglables	Assemblage à plat et en angle de tôles de toutes nuances et épaisseurs.	Assemblage par soudage à plat et en angle de tôles de toutes nuances et épaisseurs. Travaux sur chantier et en atelier.
--------------	--	---	---

Principales caractéristiques

Procédé de soud.	MIG / MAG	ARC SUBMERGÉ	ARC SUBMERGÉ
Vitesse	15 à 140 ou 5 à 70 cm/min	0,2 à 2,2 m/min	0,1 à 2 m/min
Dimensions (L x h x l)	250 x 300 x 260 mm	1 020 x 480 x 740 mm	1 000 x 900 x 650 mm
Poids net	10 kg (12 pour le SP)	54 kg	100 kg
Référence	NV : W000315589 S NV : W000315588 SP NV : W000315587	W000315720	Monofil : W000315718 Bifil : W000315719
Oscillateur	W000315474	-	-

Positionneurs : POSIMATIC



Air Liquide Welding propose une gamme de positionneur de capacités variables. Ces dispositifs offrent par conséquent des améliorations significatives en termes de productivité, d'ergonomie pour l'opérateur et de niveaux de qualité, dans les travaux manuels de moyenne série.

2 types de positionneurs sont disponibles :

- classiques : de 100 kg à 30 T
- avec levage : de 1500 kg à 10 T

Pour de plus grandes capacités ou une gamme de vitesse de rotation différente, nous consulter.

Armoire électrique certifiée CE

Protection denture sous le plateau

Le plateau est muni de divers trous et fentes de fixation pour le montage de différents outillages.



2008-411

	Référence	Charge toutes positions (kg)	Couple d'inclinaison (m.kg)	Couple de rotation (m.kg)	Vitesse de rotation (tr/min)	Hauteur du plateau (mm)	Commande à distance ou pédale
P1E 1	W000315254	100	25	2	0,2 à 5	385	Pédale
P2E	W000315256	200	40	4	0,25 à 5	500	Pédale
3F	W000315255	400	90	20	0,14 à 2,2	650	Pédale
7F 2	W000315257	650	175	75	0,076 à 1,53	896	Commande
16B 3	W000315258	1600	400	150	0,074 à 1,48	975 à 1400	Commande
30B	W000315259	3000	840	250	0,06 à 1,18	980 à 1380	Commande
TP4	Nous consulter	4000	1100	500	0,045 à 0,45	1110	Commande
TP6	Nous consulter	6000	2500	720	0,03 à 0,3	1150	Commande
TP8	Nous consulter	8000	3600	850	0,025 à 0,25	1000	Commande
TP10	Nous consulter	10000	6750	1450	0,022 à 0,22	1190	Commande
TP15 4	Nous consulter	15000	10300	2100	0,02 à 0,2	1275	Commande
TP20	Nous consulter	20000	14200	2900	0,018 à 0,18	1340	Commande
TP30	Nous consulter	30000	22500	4400	0,015 à 0,15	1450	Commande



2008-316



2008-320



2008-412



2008-398

TPE 1.5	Nous consulter	1500	375	160	0,06 à 0,6	970 à 1700	Commande
TPE 2.5	Nous consulter	2500	600	200	0,06 à 0,6	1030 à 1850	Commande
TPE 4	Nous consulter	4000	1100	500	0,045 à 0,45	1060 à 2010	Commande
TPE 6	Nous consulter	6000	2500	720	0,035 à 0,35	1125 à 2125	Commande
TPE 8	Nous consulter	8000	3600	850	0,025 à 0,25	1125 à 2125	Commande
TPE 10	Nous consulter	10000	6750	1450	0,022 à 0,22	1150 à 2350	Commande



2008-449

Équipements automatiques

ROTAMATIC : vireur simple galet

Une gamme de vireurs d'utilisation simple couvrant une charge admissible de 2 à 200 tonnes (traverse motorisée + traverse folle). Possibilité de vireur jusqu'à 600 tonnes sur demande.



Vireur moyenne capacité : de 2 T à 30 T

- Simple motorisation (un galet motorisé) pour les pièces sans ou avec peu de balourd.
- Double motorisation (deux galets motorisés)
- Réglage de l'écartement des galets par vis (sauf pour le ST 2 : par pas).
- Boîtier de commande à distance sur toutes les versions.
- Options possibles :
 - kit auto,
 - kit affichage,
 - kit régulation vitesse $\pm 1\%$,
 - kit codeur 5000 pts,
 - lorry et chemin de roulement.



Caractéristiques techniques :

Désignation	Référence	Capacité de charge (1 moteur + 1 fou) (kg)	Capacité de charge par section (kg)	Diamètre de virole (mm)	Vitesse périphérique (cm/min)	Dimension des roues Ø. ext. x largeur (mm)	Matériau des roues	
ST 2	MT	W000315290	2000	1000	30 à 2500	12 à 120	Ø 150 x 50	Polyuréthane
	M	W000315289						
	W	W000315288						
	F	W000315291						Polyamide
ST 6	M	W000315297	6000	300 à 3500	12 à 120	Ø 250 x 75	Polyuréthane	
	W	W000315296						
	F	W000315298						
ST 15	M	W000315304	15000	300 à 4000	12 à 120	Ø 250 x 110	Polyuréthane	
	W	W000315303						
	F	W000315305						
ST 30	W	W000315309	30000	15000	350 à 4500	Ø 350 x 150	Polyuréthane	
	F	W000315310						

Légende

M = Simple motorisation F = Galet libre
 W = Double motorisation MT = Simple motorisation avec système pour tube

Vireur forte capacité : de 42 T à 200 T

- La conception particulière du bâti avec des supports galets intégrés réduit la hauteur de soudage par rapport au sol.
- Châssis usiné pour les galets motorisé et fou pour un alignement parfait.
- Boîtier de commande à distance, kit auto et affichage en standard, sur toutes les versions.
- Options possibles :
 - lorry et chemin de roulement,
 - ajustement par vis ou par pas.



Fort de notre expérience dans la chaudronnerie lourde, nous pouvons proposer, en spécial, des vireurs jusqu'à 600 tonnes : nous consulter.

Caractéristiques techniques :

Désignation	Capacité de charge (1 moteur + 1 fou) (kg)	Capacité de charge par section (kg)	Diamètre de virole (mm)	Vitesse périphérique (cm/min)	Dimension des roues diam. ext. x largeur (mm)	Matériau des roues
LP42*	42000	21000	700 à 5000	10 à 100 ou 9 à 180	Ø 400 x 200	Acier
					Ø 400 x 250	Polyuréthane
LP55*	55000	27500	700 à 5000	10 à 100 ou 9 à 180	Ø 400 x 250	Acier
					Ø 400 x 300	Polyuréthane
LP70*	70000	35000	900 à 6000	10 à 100 ou 8 à 160	Ø 460 x 250	Acier
					Ø 460 x 300	Polyuréthane
LP100*	100000	50000	900 à 6000	10 à 100 ou 8 à 160	Ø 450 x 250	Acier
					Ø 460 x 300	Polyuréthane
LP160*	160000	80000	1200 à 6000	10 à 100 ou 9 à 160	Ø 450 x 300	Acier
LP200*	200000	100000	1200 à 6000	10 à 100 ou 10 à 160	Ø 500 x 300	Acier

* Disponible en version : **W** (double motorisation) ou **F** (galet libre)



Équipements automatiques

Soudage TIG Orbital

Partenaire unique d'Arc Machines Inc. en France, ALW propose une large gamme d'installations de soudage TIG orbital, parfaitement adaptée à l'industrie pharmaceutique, l'agro-alimentaire, le pétrolier, l'industrie des semi-conducteurs...

Un assemblage fixe, une tête en rotation

La tête de soudage positionnée autour des tubes à souder offre une chambre de protection gaz fermée et l'arc de soudage est mis en rotation autour de la circonférence du tube.

À chaque type d'assemblage, sa solution dédiée

- têtes ouvertes ou têtes fermées,
- tête fusion ou avec métal d'apport,
- tête narrow gap,
- tête pour soudage de plaque tubulaire,
- générateurs de soudage avec refroidisseur adapté.



Tête 15



Tête 81



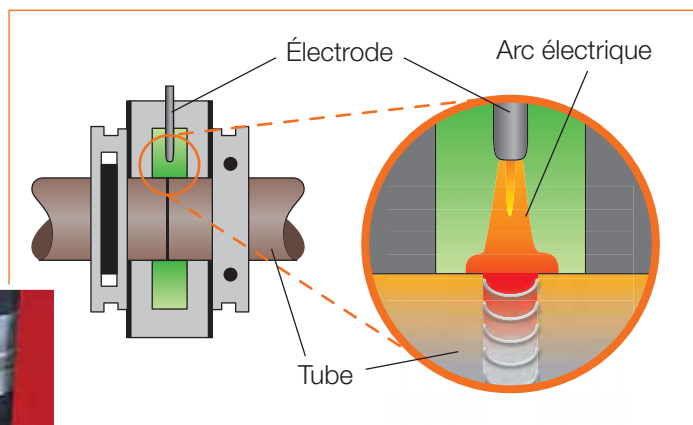
Générateur 415

2010-383



2487008

Principe du TIG ORBITAL



Générateur 205

Avantages du TIG ORBITAL :

- qualité des joints obtenus, répétitivité,
- productivité par rapport au manuel,
- facilité de programmation grâce à des écrans interactifs,
- matériel de soudage adapté au travail en pré-fabrication ou sur chantier.

Formation TIG Orbital



Le Centre de Formation Air Liquide Welding peut répondre à votre besoin.

De la prise en main à la programmation :

De la prise en main des différentes installations, à la programmation des générateurs en fonctions du type d'application, Air Liquide Welding peut vous accompagner au début de vos différents projets.

Pour tous types d'applications :

Qu'ils soient débutants ou confirmés, les opérateurs soudeurs TIG orbital pourront partager avec les formateurs Air Liquide Welding la technique du soudage TIG orbital pour la réalisation de joints bout à bout ou même de soudures sur plaques tubulaires.

Réussir vos Qualifications :

Le Centre de formation Air Liquide Welding peut aussi vous accompagner dans le passage de vos Qualification de Modes Opérateurs de Soudage ou Qualifications d'Opérateurs Soudeurs (partenariat avec un organisme habilité).

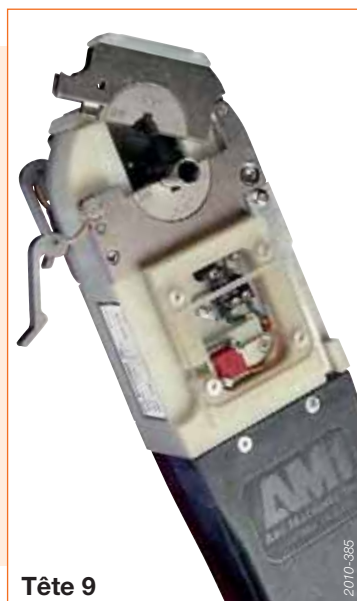


Les avantages de la formation Air Liquide Welding :

- un centre de Formation reconnu,
- des formateurs experts dans la technique du soudage orbital maîtrisant parfaitement les équipements,
- des formations dans notre centre de Saint-Ouen-l'Aumône ou sur site Client (France et étranger).



Générateur 307



Tête 9



DEFI l'activité Services d'Air Liquide Welding

Une structure, des compétences, des moyens

Maintenance

- > Réparation
- > Maintenance préventive
- > Hot line

Les + ALW :

- La méthodologie et la technicité d'un fabricant
- La prévention des disfonctionnements, des risques et de la disqualité
- La prise en charge de la maintenance préventive de matériels manuels et automatiques toute marque
- Une disponibilité et une réactivité de nos techniciens inégalées en France
- L'innovation et l'écoute au service des solutions pour la maintenance
- Du contrat de base à la prestation "sur mesure"

Production

- > Études de faisabilité
- > Prototypes
- > Pré-séries
- > Assistance technique sur site
- > Mise en service

Les + ALW :

- Une expérience de longue date avec un vaste réseau d'experts
- Une expertise reconnue dans le monde du soudage
- Une offre complète de services sur base installée ou pour tout nouvel investissement

Équipement

- > Financement
- > Location
- > Contrats Fill Service

Hygiène et sécurité

- > Audits sécurité
- > Vérification de conformité
- > Amélioration de l'environnement des soudeurs

Qualité

- > QMOS
- > Qualification de soudeurs
- > Étalonnage

Information

- > Information techniques
- > Conseils
- > Accès à notre base de données

Logistique

- > Fourniture de consommables au point d'utilisation
- > Pièces détachées

Optimisation de la productivité

- > Formation
- > Retrofitting
- > Audits productivité

Les + ALW :

- Un savoir faire reconnu et une connaissance métier
- Des formations de qualité avec des moyens techniques dédiés
- Des formations personnalisables aux besoins clients
- Un large choix de formations couvrant la majorité des procédés conventionnels

Pour plus de détails, consultez notre site internet :

www.airliquide.com.

Rubrique "nos services".



0823-29



2002-387



2004-036

Maintenance

MAINTENANCE PRÉVENTIVE PROGRAMMÉE

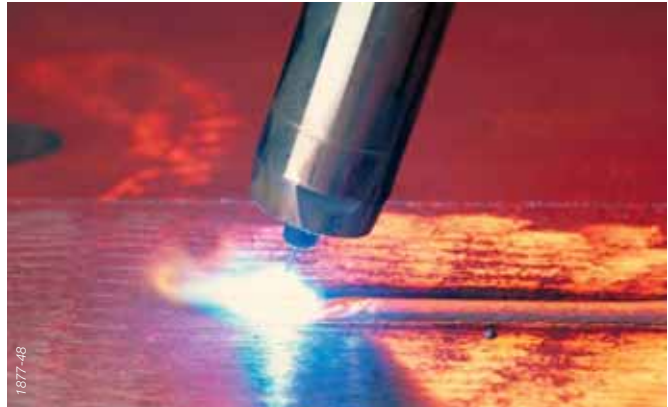
L'optimisation du taux de disponibilité de vos installations automatisées ou équipement manuels de soudage/coupage. Vos attentes sont de :

- Réduire au maximum la probabilité d'éventuelles défaillances des matériels.
- Réduire vos arrêts de production.
- Prévenir, identifier les dysfonctionnements pour mettre en place des actions correctives.
- Pérenniser et sécuriser vos installations de soudage/coupage OERLIKON.

Deux choix vous sont proposés :

la maintenance du type Standard ou Préférence

Ces deux types de contrats couvrent la maintenance, le contrôle, le réglage et le nettoyage de tous les matériels manuels ou automatiques de soudage et de coupage.



Vous obtiendrez ainsi une vision nette de l'état de vos matériels ou machines sur leur productivité et leur coût d'entretien.

Cette prestation est assurée par **DEFI**, notre service après-vente.

VAM : VÉRIFICATION DES APPAREILS DE MESURE

DEFI, vous propose une prestation de service dédiée aux utilisateurs ayant des procédures de soudage ou autres dans lesquelles, le certificat de vérification atteste du bon fonctionnement des appareils de mesure (ampèremètre, voltmètre...)

Sur votre site de production, nous vous apportons par notre connaissance du soudage, un service et une prestation conformes aux normes en vigueur.

Cette procédure concerne les appareils de mesure ou les indicateurs de type numérique ou analogique sur tous générateurs de soudage.

Nous prenons en charge la vérification d'appareils type :

- Ampèremètre
- Voltmètre
- Tachymètre
- Débitmètre

Notre prestation se déroule dans le plus strict respect des normes NFX 07.011 et NF EN ISO 10012.

PRESTATIONS

- Acheminement en vos ateliers de matériels de contrôle dûment qualifiés et reliés au Bureau National de Métrologie,
- Utilisation de bancs de charge adaptés à la puissance des matériels concernés,
- Déplacement de notre spécialiste,
- Mise en œuvre de la vérification du contrôle des appareils de mesure ou des indicateurs permettant le réglage des paramètres tels que : voltmètre, ampèremètre, vitesse fil, débit gaz, ...
- Éventuellement correctif ou ajustage des appareils hors tolérance (si techniquement possible),
- Établissement d'un constat de vérification.



Services

Maintenance

TORCHE CONFORT

La gestion de votre parc de torches (approvisionnement, réparation, pièces d'usure...) génère de nombreuses opérations qui consomment beaucoup de votre énergie et de votre temps...

Si vous êtes dans ce cas*, TORCHE CONFORT vous offre un choix de prestations de services pour vous simplifier la vie tout en vous assurant une disponibilité totale de vos équipements.

Ces prestations vous permettent de vous dégager des soucis de la gestion de votre parc et elles peuvent ainsi contribuer à améliorer vos performances et votre productivité*.

* à partir d'un parc de 10 torches

TORCHE CONFORT LOCATION-RÉPARATION

- Une gestion simplifiée : pas d'investissement, visibilité des coûts sur 3 ans
- Une maîtrise et une optimisation des coûts : un loyer mensuel tout compris, forfaité et la possibilité d'un bonus annuel
- Un parc de torches en permanence en bon état de fonctionnement
- Un bonus annuel

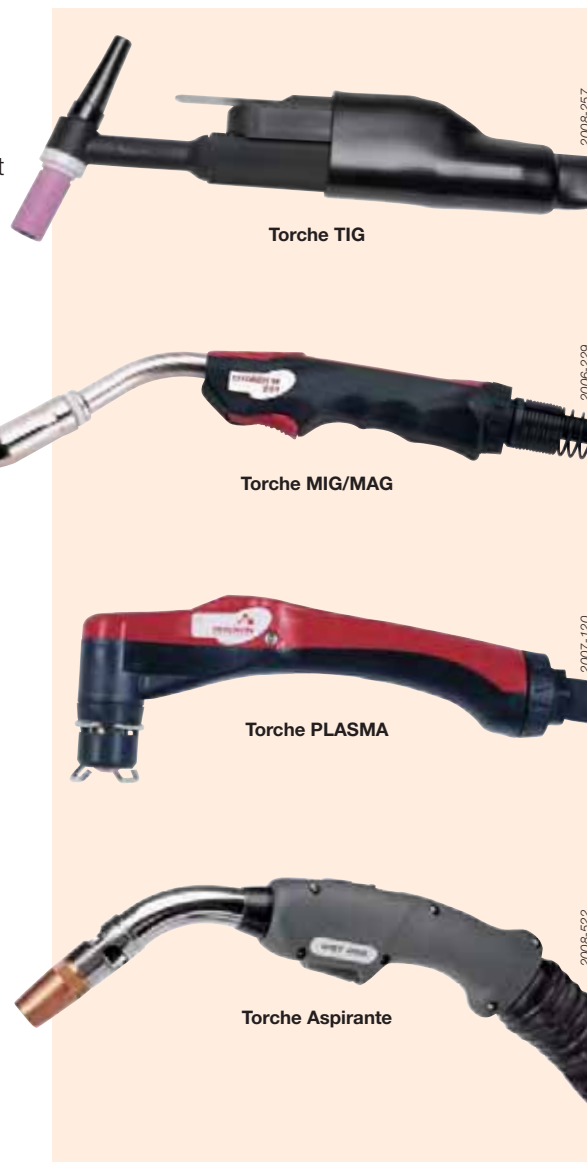
TORCHE CONFORT RÉPARATION

- Un parc de torches toujours en bon état de fonctionnement, et entretenu par le fabricant
- Une bonne maîtrise et une excellente visibilité des coûts de maintenance
- Une gestion simplifiée : souplesse d'un loyer mensuel forfaité
- Un bonus annuel

Nous proposons également dans nos ateliers une formule :

- Forfait Réparation
- Forfait Échange

» Consultez DEFI au 0825 132 132



Extension de garantie



OERLIKON vous propose des extensions de garantie pour installations de soudage/coupage.

- Gamme **PROFESSIONNELLE** (+ 1 an)
- Gamme **INDUSTRIELLE** (+ 2 ans)

Votre générateur de soudage est en panne !
Qui réalisera l'intervention ? Avec quelle fiabilité technique ?
Quelle garantie ? Quel coût ?

Qui mieux que OERLIKON et son réseau de spécialistes pour assurer l'extension de garantie dans les meilleures conditions d'efficacité et de performances ?

GAMME **PROFESSIONNELLE**

- Garantie constructeur : 2 ans
- Extension de garantie : 1 an

Garantie totale de 3 ANS

GAMME **INDUSTRIELLE**

- Garantie constructeur : 3 ans
- Extension de garantie : 2 ans

Garantie totale de 5 ANS



Les avantages clients :

- Une extension de garantie sur les pièces de rechange et la main-d'œuvre sur une période de 1 ou 2 ans.
- Un service simple et efficace : un seul interlocuteur, votre partenaire distributeur, votre spécialiste soudage-coupage.
- Une garantie totale de notre service après vente DEFI au 0825 132 132.
- Un budget S.A.V maîtrisé.

OERLIKON propose également toute une gamme de prestations standards ou personnalisées. Consultez notre catalogue "Services" (Réf. W000264100).

Services

Le Service Après Vente



DEFI se charge du Service Après Vente des matériels Air Liquide Welding tous procédés confondus. Consultez nos centres d'appels...

DEFI répond également à toutes vos attentes concernant la maintenance préventive des matériels manuels, automatiques et des installations robotiques. Contactez nous, nous examinerons ensemble vos demandes et vous apporterons les solutions des solutions adaptées et chiffrées en fonction de vos budgets.

Le Service Après Vente est composé de 3 pôles d'expertises suivant vos installations ou équipements :



UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Prise en charge sous garantie sur site ou dans nos ateliers de réparation
- Référence de pièces détachées
- Aide au dépannage
- Des techniciens Expert à votre service...



Un numéro d'appel unique 0825 132 132
qui vous permet de vous diriger vers l'interlocuteur le plus à même de vous répondre.



Les centres d'appels sont implantés sur les sites de production pour un meilleur accès aux informations techniques (Bureau d'étude, atelier de production...)

LES RÉPARATEURS AGRÉÉS

DEFI, développe en permanence son réseau de réparateurs agréés contractualisés afin de vous assurer un service après vente de proximité sur la gamme de matériels manuels.



Un panneau signalétique les rend facilement identifiables.

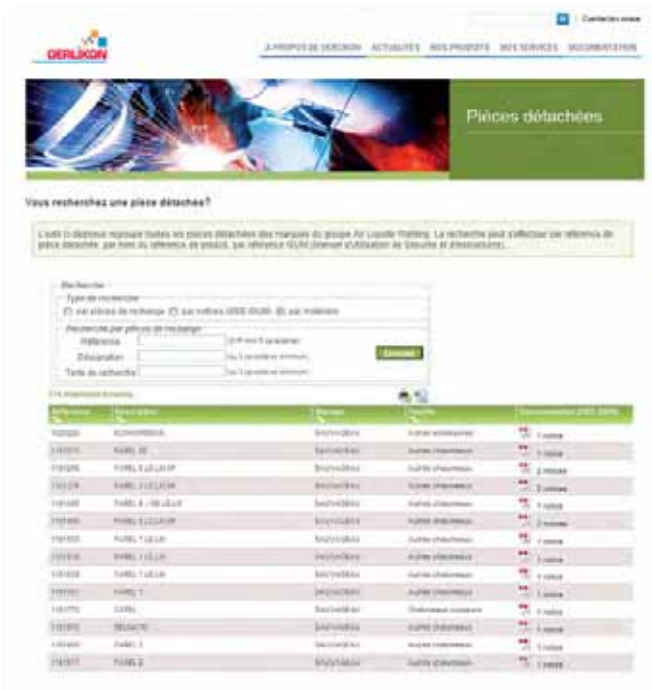
Pour tous renseignements, consultez notre site www.oerlikon.fr.

Site www.oerlikon.fr

Pour suivre l'actualité OERLIKON...

Visitez www.oerlikon.fr et retrouvez :

- Toute la documentation technique et commerciale
- En permanence mise à jour, cette documentation vous apportera toutes les précisions nécessaires sur nos produits :
 - Les certificats de conformité
 - Les fiches de données sécurité
 - Les manuels d'Instructions, de Sécurité d'Utilisation et de Maintenance (ISUM)
 - Les pièces détachées, grâce à notre outil Spareparts Tool.
- Par référence de pièces détachée, par nom ou référence de produit, ou par référence du manuel d'utilisation, l'outil recherche de pièces détachées vous donne un maximum de possibilité pour une meilleure efficacité dans votre recherche.



Mais aussi...

- Vos contacts OERLIKON (commerciaux, assistance technique, SAV)
- Le catalogue complet (en PDF)
- Les nouveautés et les événements de l'entreprise (salons, nouveaux produits)
- Les solutions clients
- Les informations concernant l'activité service (formation, assistance technique, location...)

Abonnez-vous à notre flux RSS

DEEE

La collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) alimentés à partir d'une prise électrique, d'une pile ou d'un accumulateur sont, depuis le 15 novembre 2006, obligatoires.

Pour les produits grand public (y compris pour les postes de soudage vendus aux particuliers), l'organisation de la gestion de ces déchets sera assurée par des éco-organismes.

Pour les professionnels, quelles sont les solutions proposées ?

Des obligations légales pour les producteurs :

Deux directives définissent les obligations des producteurs...

- La directive 2002/96/CE WEEE oblige les producteurs à :
 - déclarer la mise sur le marché des équipements,
 - collecter les produits en fin de vie,
 - financer le traitement des déchets,
 - déclarer les quantités traitées.
- La directive 2002/95/CE ROHS interdit l'utilisation de composants "polluants".

... et le rôle des différents acteurs.

- **L'ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) : enregistre les producteurs et les quantités d'équipements mis sur le marché. www.ademe.fr
- **Les producteurs** : assurent la mise sur le marché des équipements et y apposent le sigle de la poubelle barrée.
- **La distribution industrielle** : fournit les produits à titre commercial.
- **Les clients finaux** : (utilisateurs du produit, détenteurs du déchet) le rapportent au distributeur-collecteur.
- **Les prestataires** : assurent la logistique inversée, c'est à dire le traitement et la traçabilité du déchet.



Les produits «soudage» concernés

Matériels électriques de soudage coupage, à usage manuel, mis sur le marché après le 13/08/2005.

- | | |
|--|--|
| Arc – Postes de soudage à l'électrode enrobée | Équipement manuel de soudage par points pour réparations |
| TIG – Générateurs, coffrets amorçage et torches | Matériels d'aspiration mobiles |
| MIG/MAG – Générateurs, dévidoirs, faisceaux et torches | Cellules de masques à cristaux liquides |
| Soudage-coupage plasma - Installations et torches. | Groupes de refroidissement |



Le Collectif Soudage : une réponse de professionnels pour les professionnels.
www.collectif-soudage.com

Charte de garantie Air Liquide Welding France

La garantie donnée par Air Liquide Welding France (ALWF) s'applique dans la limite des dispositions ci-après, aux produits reconnus défectueux par suite d'un défaut de fabrication, de montage ou de matière, imputable à ALWF.

DISPOSITIONS APPLICABLES A L'UTILISATEUR FINAL

Les durées de la garantie ALWF sont les suivantes :

- **3 ans** pièces et main d'oeuvre pour les générateurs de soudage/coupage manuels de la "Gamme Industriels" (liste des matériels disponible sur demande).
- **2 ans** pièces et main d'oeuvre pour les générateurs de soudage/coupage manuels de la "Gamme Professionnels et Artisans" (liste des matériels disponible sur demande).
- **2 ans** pour les cellules de masques à cristaux liquides.
- **1 an** pour les installations automatiques ou robotiques de soudage et coupage.
- **6 mois** pour les chalumeaux, détendeurs et centrales gaz,
- **3 mois** pour les pistolets, torches, faisceaux, masques, pièces de rechange.
- Pour les produits d'apport (électrodes enrobées, fils massifs et fils fourrés, bague de métal d'apport pour le soudage TIG et pour la flamme, flux pour le soudage arc submergé...), et les pièces d'usure (ampoules, fusibles, tubes contacts, buses, gaines tuyaux, câbles électriques, flexibles, etc...) seule la garantie légale s'applique.

Ces durées de garantie s'entendent pour une utilisation en un poste de 8 heures par jour.

Toutes les périodes de garantie commencent à courir à compter de la date de facturation par ALWF à son client.

Conditions d'application :

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de la garantie **ALWF**, l'acheteur, lors du contact, doit exprimer les défauts qu'il impute au produit. Il doit fournir tous justificatifs ainsi que toutes facilités pour procéder à la constatation par ALWF de ces défauts et pour y porter remède.

Cette notification amènera ALWF à donner des instructions à l'acheteur concernant la procédure à suivre en matière de réclamation de la garantie. Notamment la clause de garantie ne sera appliquée que dans la mesure où le numéro de série ou de lot, ainsi qu'une copie de la facture du produit concerné seront joints à la demande.

En cas de demande formulée par l'acheteur et acceptée par ALWF dans le cadre de la garantie, ALWF se réserve le droit de choisir à sa convenance l'une des solutions suivantes :

- la réparation, soit dans ses établissements, soit chez le distributeur, soit chez le client final, soit chez un tiers choisi par elle,
- le remplacement. ALWF n'accorde pas d'avoir dans le cadre de sa garantie.

Le remplacement d'un article par un neuf n'est admissible qu'aux conditions suivantes :

- l'article est défectueux à la livraison et il est retourné dans son emballage d'origine ou celui du matériel avec lequel il est échangé,
- dans tous les cas où ALWF considère qu'il n'est pas justifié de le réparer.

ALWF se réserve le droit de demander tout retour pour expertise.

La garantie ALWF ne s'applique pas :

- aux remplacements ou réparations qui résulteraient notamment de l'usure normale du produit, de son utilisation défectueuse (notamment dans un environnement pour lequel le produit n'était pas destiné), du non-respect des ISUM (Instructions de Sécurité, d'Usage et de Maintenance), de défaut d'entretien, de surveillance, de stockage, de manutention, de négligence, de malveillance,
- aux anomalies provenant de l'utilisation de pièces ou matériels qui ne sont pas d'origine ALWF,
- aux problèmes consécutifs au transport.

En outre, la garantie cessera au cas où le client effectuerait lui-même ou ferait exécuter par un tiers, sans l'accord écrit de ALWF, les réparations ou modifications sur le produit.

Enfin, les interventions ou remplacements réalisés au titre de la garantie n'ont pas pour effet de prolonger celle-ci.

Aucune autre garantie que celle définie par la présente, notamment de manque à gagner, de perte d'exploitation, de perte de production, ou réclamation de tiers ne peut engager ALWF. Sauf disposition contraire expresse convenue entre les parties, ALWF ne garantit pas de résultats industriels ou économiques. ALWF reste tenue par la garantie légale en matière de vices cachés.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DISTRIBUTEURS ET FILIALES ALW

Toutes les périodes de garantie commencent à courir à compter de la date de facturation ALWF **augmentée de 3 mois pour la communauté européenne et de 6 mois en dehors.**

Les distributeurs et filiales ALW garantissent au minimum à leur client final les durées prévues dans le cadre de la présente garantie à compter de leur propre acte de vente.

La garantie s'entendant pièces et main d'œuvre pour le client final, les frais d'intervention et de main d'œuvre sont pris en charge par le distributeur ou la filiale ALW vis-à-vis de son client final (sauf en France).

Toute extension de garantie accordée à leur clientèle l'est à leurs seuls frais et sous leur seule responsabilité.

Tout article défectueux remplacé au titre de la garantie devra systématiquement être gardé à disposition par le distributeur ou la filiale ALW pendant une durée de 3 mois, à compter de la date de la réclamation, durée au cours de laquelle ALWF pourra demander tout retour pour expertise. ALWF se réserve le droit de facturer les articles fournis en remplacement dans les cas suivants :

- non-retour de l'article défectueux malgré la demande expresse de ALWF,
- refus de garantie prononcé après analyse de l'incident et/ou des pièces ou produits défectueux.

ALWF lorsqu'elle a choisi cette solution, s'engage à réparer tout équipement manuel dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter de la date de réception du matériel en ses ateliers. Dans le cas contraire ALWF procédera à l'envoi définitif d'un matériel ou d'une pièce identique neuf ou remis à neuf.

Les frais de transport nécessaires à l'exécution de la garantie sont pris en charge dans les conditions suivantes :

- en France : transport aller à la charge du distributeur et retour à la charge de ALWF (réparation en atelier ALWF),
- dans la communauté européenne : transport aller et retour à la charge de la filiale ALW
- dans le reste du monde : transport aller et retour à la charge de ALWF.

La présente charte se substitue à toutes conditions antérieures contraires, ayant le même objet, **pour les produits facturés à compter du 1^{er} janvier 2008.**

Pour toutes autres conditions contractuelles, les conditions générales de vente de ALWF s'appliquent.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AIR LIQUIDE WELDING FRANCE (ALWF)

Clause n° 1 : Généralités

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ALWF et de son client dans le cadre de la vente des produits, procédés, systèmes, solutions et services associés pour le soudage et coupage des matériaux.

Toutes les prestations proposées par la Société ALWF s'adressent à une clientèle professionnelle.

Toute commande passée auprès de la société ALWF suppose la lecture et l'acceptation intégrale des conditions générales de ventes.

En aucun cas le client ne sera fondé à prétendre avoir ignoré les conditions générales de ventes ci-dessous et il ne sera admis aucune dérogation. En cas de conflit entre les conditions générales de ventes et des conditions générales d'achats du client, les conditions ALWF prévaudront. Les études, documents et renseignements de toute nature communiqués par ALWF, autres que les imprimés de caractère publicitaire et les instructions d'emploi, demeurent propriété de ALWF, et seront considérés comme confidentiels. Ils ne pourront, sans autorisation écrite de ALWF, être communiqués à des tiers, ni utilisés par le client à d'autres fins que celles de l'usage de la fourniture concernée. Nos offres commerciales sont également confidentielles.

Clause n° 2 : Commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

La commande ainsi acceptée ne pourra être modifiée sans l'accord préalable de ALWF.

Dans le cas d'une annulation de la commande par le client, tout acompte versé restera acquis à ALWF.

Si la commande est annulée après un délai de 7 jours, une pénalité égale à 50% du montant de la commande pourra être appliquée.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Pour les articles en catalogue livrables sur disponible ou à bref délai, les prix applicables sont ceux des tarifs ALWF en vigueur, emballage non compris. Ils sont libellés en Euro et calculés hors taxes. Pour les autres articles, les prix seront établis suivant l'accord écrit entre les parties. Pour l'export, sauf dispositions particulières, les prix seront réputés EXW. La société ALWF s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Coût de recyclage (collecte) :

Conformément à l'article 18 du Décret n°2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, ALWF et le client s'engagent à mettre leurs moyens en commun afin d'assurer le financement et l'organisation de l'élimination desdits déchets, notamment le coût de traitement des déchets. ALWF facturera des frais de collecte des déchets et fera apparaître le coût correspondant sur la facture. Il appartient au client de ramener l'équipement ou matériel usagé aux points de collecte.

Clause n° 4 : Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du client, soit au lieu indiqué par le client sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande. Toute demande de report de délai de livraison formulée par le client, devra faire l'objet d'un accord préalable de ALWF, ainsi que d'une facturation pour frais en résultant, sur les mêmes bases que les intérêts de retard à appliquer sur le montant hors taxes de la commande. Le risque du transport est supporté en totalité par le client jusqu'à la livraison. En cas de produits manquants ou détériorés lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdits produits. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les trois jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Une réclamation auprès de ALWF pour livraison non conforme à la commande doit être formulée immédiatement et confirmée par écrit dans les huit jours qui suivent la réception de la fourniture. Faute de cette réclamation, ALWF sera dégagée de toute obligation vis-à-vis de son client.

Clause n° 5 : Force majeure

La responsabilité de la société ALWF ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 6 : Réception. Transfert des risques

Les articles en catalogue ne font l'objet d'aucune réception, sauf cas particulier. Les risques liés aux produits sont transférés au client à l'expédition, sauf pour les livraisons à l'étranger ; dans ce cas, le transfert des risques est lié à l'incoterm utilisé par ALWF.

Clause n° 7 : Conditions de paiement

Sauf stipulations contraires, les factures d'articles en catalogue sont payables comptant à la livraison, nettes et sans escompte, soit par virement de compte à compte dans les conditions stipulées à la commande, soit par lettre de crédit confirmée et irrévocable dans les conditions stipulées à la commande. En outre, pour les clients français, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce tel qu'il résulte de la loi de modernisation de l'économie n° 2008-776 du 4 août 2008, dite LME, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois date d'émission de facture.

Le report d'échéance, le non-retour d'effet à la bonne date, le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture entraîne sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de mise en demeure, de plein droit, la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes créances de ALWF même non échues. Au cas de non paiement à échéance, le client sera de plein droit redevable d'une pénalité égale au taux de refinancement le plus récent de la Banque de France, majoré de 3 points, sur les sommes dues, sans nuire à l'exigibilité de la dette et aux droits à recours de ALWF.

Clause n° 8 : Garantie

La garantie donnée par ALWF s'applique à toutes les pièces constitutives d'un équipement manuel ou automatique. Cette garantie s'applique à toutes pièces reconnues défectueuses par suite d'un défaut de fabrication, de montage ou de matière. La garantie couvre la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses par ALWF et à ses frais. Les frais de transport sont à la charge du client. Les pièces défectueuses remplacées gratuitement seront propriété de ALWF. La garantie ne s'applique pas aux pièces d'usure et aux produits consommables. La garantie ne s'applique également pas en cas d'utilisation anormale, de manque d'entretien ou de surveillance, de négligence, des modifications ou des réparations à l'aide de pièces étrangères au modèle, ni aux pièces non fabriquées par ALWF. La durée de cette garantie contractuelle est celle stipulée dans les catalogues ALWF et sur son site web pour chaque type de produit ; le point de départ est la date de facturation par ALWF. Aucune autre garantie que celles ci-dessus énumérées ne peut engager la responsabilité de ALWF. Aucun besoin spécifique du client n'engage la responsabilité de ALWF. Sauf dispositions écrites particulières, aucune garantie de résultat ou de performance du produit n'est accordée au client.

Clause n° 9 : Responsabilité de ALWF. Dommage et intérêts

La responsabilité de ALWF est strictement limitée aux obligations définies ci-dessus. La responsabilité de ALWF consiste exclusivement à accorder au client une garantie contractuelle, définie dans la clause n° 8 des présentes conditions générales. En aucun cas, il ne pourra être tenu à indemnisation au profit du client, y compris au titre de dommages immatériels ou de dommages indirects tels que manque à gagner, perte de production, perte d'utilisation. En cas de mise en jeu de la responsabilité de ALWF, les dommages et intérêts dus par la société ALWF au client ne pourront excéder, toutes causes confondues, dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, les sommes versées par le client au titre du contrat.

Clause n° 10 : Clause de réserve de propriété

La société ALWF conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société ALWF se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les produits vendus et restés impayés.

Clause n° 11 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Référence : Janvier 2009

Les présentes conditions générales de ventes (à jour au 01/01/2009) (ci-dessus désignées les "Conditions Générales") annulent et remplacent les précédentes et sont elles-mêmes susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle édition.